



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 202

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
PLATEFORME DE COMMUNICATION COMMUNICITY

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant la nécessité de développer la communication à destination des citoyens sur de multiples canaux ;
- Considérant que l'offre d'abonnement de JVS via l'application CommuniCity répond à ce besoin ;

DECIDE

- De valider la proposition financière n° SVE/SVE/27112024/085413557-526 avec l'entreprise JVS Mairistem, sise Châlons en Champagne (51013), aux conditions suivantes :
 - o Durée : 1 an reconductible de façon tacite tous les ans à la date anniversaire sans excéder une durée totale de 5 ans,
 - o Montant annuel : 1 058 € HT (1 269.60 € TTC) – révisable annuellement,
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce dossier, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 2 décembre 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre